



LE HERISSON

Expressions de Faulquinois

Le rejet de la tentative de vente de la salle socio-culturelle du HERRENWALD continue à faire parler.

Ma publication (voir ou revoir suivre le lien)

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2023/04/3-commentaires-a-CM-du-3-avril-2023.pdf>

(Pages 4 à 8)

a interpellé un élu, qui, sous couvert d'anonymat, m'a indiqué que celle-ci **était incomplète**.



Cet élu (e) me suggérait de creuser le
passage de la délibération
portant sur la synagogue.



Dans l'éventualité d'une cession la commune devra réfléchir rapidement à un projet de salle multiactivité, à priori à l'emplacement de la synagogue.

J'ai cherché le lien sans trouver, jusqu'à ce que je découvre dans ma boîte à lettre le compte-rendu de la commission d'urbanisme.



La réponse se trouvait dans les passages suivants de la délibération :

La commission « Urbanisme-Patrimoine » a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa réunion du 22 mars dernier.

En conséquence, je vous propose :

- 1) de SUIVRE l'avis de la commission Urbanisme - Affaires Patrimoniales et de LANCER un appel à projets dans le cadre de cette affaire ;

-----0000-----

Extrait du compte-rendu de la commission urbanisme du mercredi 22 mars 2023

1B/MW

**Compte-rendu de la réunion de la commission « Urbanisme-Affaires
Patrimoniales »
du mercredi 22 mars 2023 à 17h30**

Présents : M. le Maire
Mmes BUGOT, RIBU, STAUB, COMBAS
MM. BLANCHARD, DUPONT, PEZZA,
Excusés : MM. SOUCHON, CHAPPELLIER, MILAZZO

3. Accord de principe pour le lancement d'un appel à projet relatif à la cession du Herrenwald

La commune est propriétaire d'un ensemble immobilier constitué des bâtiments du centre socio-culturel du Herrenwald ainsi que celui de l'école de musique. La parcelle d'assiette est cadastrée section 42 n° 33 (2ha 54a 17ca).

Ces deux structures disposent d'un espace de stationnement d'environ 27 ares (en très mauvais état), le restant de la parcelle étant un espace en herbe (friche naturelle).

Le bâtiment principal est utilisé comme salle des fêtes et salle de réunions et celui accolé est occupé par l'école de musique municipale.

Ces deux bâtiments ont été construits vers 1910.

Rénovés il y a plus de 20 ans, ils nécessiteraient à l'heure actuelle des travaux de rénovation et de remise aux normes très conséquents.

Cet ensemble de 254,17 ares a été estimé en 2022 par les domaines en valeur minimale à 294 000 € (180 000 € pour le centre-socioculturel seul et le parking).

Monsieur BLANCHARD propose aux membres présents de lancer un appel à projets dans le cadre de la cession de cet ensemble immobilier.

Présentation de la délibération et du dossier d'appel à projets qui aidera la commune dans sa décision quant au choix de l'acquéreur et du prix de vente.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents sur le dossier d'appel à projet.

Comme moi, vous pouvez constater que le sujet

Dans l'éventualité d'une cession la commune devra réfléchir rapidement à un projet de salle multiactivité, à priori à l'emplacement de la synagogue.

n'a jamais été abordé dans cette commission. Malgré tout, il trouvera sa place dans la délibération.

-----0000-----

Imperturbable, l'adjoint Pierre BLANCHARD poursuivra la lecture de sa proposition de vente :

La commission « Urbanisme-Patrimoine » a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa réunion du 22 mars dernier.

En conséquence, je vous propose :

- 1) de SUIVRE l'avis de la commission Urbanisme - Affaires Patrimoniales et de LANCER un appel à projets dans le cadre de cette affaire ;

L'adjoint Pierre BLANCHARD affirme que la commission d'urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité, alors que cette partie n'a jamais été évoquée en commission d'urbanisme ?

L'adjoint Pierre BLANCHARD demande aux élus de suivre l'avis de la commission d'urbanisme alors que le projet d'une salle multi activité à l'emplacement de la synagogue n'a jamais été évoqué en commission d'urbanisme ?



**Je ne sais pas vous,
mais moi j'en conclu que la délibération
a été ainsi rédigée pour essayer de faire
passer cette vente controversée.**



L'adjoint Pierre BLANCHARD, que je désigne souvent dans mes publications comme étant le vrai maire de Faulquemont, n'a pas pu faire écrire cette délibération sans l'aval de BIANCHIN, maire de la commune.



Cette délibération avait pour but la vente du HERRENWALD et de l'école de musique et

...

Tant pis si pour cela BIANCHIN et BLANCHARD, voire d'autres élus,
devaient mentir aux élus,
jusqu'à leurs propres colistiers.

Le linge sale ne
se lave pas
toujours en
famille.



C'EST
TOUT
POUR
AUJOURD'
HUI.



VILLE DE FAULQUEMONT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 03 avril 2023

Rapport formant proposition de texte pour la délibération

N° 15 – PATRIMOINE : Appel à projets – Cession de la propriété immobilière du Herrenwald

Rapporteur : M. BLANCHARD

La Ville envisage de mettre en vente courant 2024 le Herrenwald, propriété immobilière de 254,17 ares, estimés 294 000€ par le service des Domaines.

Outre le fait que des travaux conséquents de gros entretien sont aujourd'hui nécessaires, la conception de ce bâtiment ne répond plus aux besoins actuels (cuisine en sous-sol avec monte-plat, grande salle au premier étage côté parking – même si accessibilité côté opposé, poteaux dans la grande salle limitant sa praticité,...).

Cette vente globale ne pourra cependant pas se réaliser avant la libération totale des locaux, de l'Ecole de Musique principalement.

L'importance de cette cession, dans sa dimension patrimoniale mais aussi affective, incite la Ville de FAULQUEMONT à lancer un appel à projets suivant la note technique ci-jointe.

Les personnes morales ou physiques intéressées par cette acquisition seraient ainsi amenées, outre à faire une offre financière qui ne pourra pas être inférieure à l'estimation des Domaines, à produire un mémoire explicatif précis et complet précisant notamment, avec un échéancier, le devenir des bâtiments actuels, mais aussi l'éventuelle urbanisation des espaces non bâtis.

Dans l'éventualité d'une cession la commune devra réfléchir rapidement à un projet de salle multiactivité, à priori à l'emplacement de la synagogue.

La commission « Urbanisme-Patrimoine » a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa réunion du 22 mars dernier.

En conséquence, je vous propose :

- 1) de SUIVRE l'avis de la commission Urbanisme - Affaires Patrimoniales et de LANCER un appel à projets dans le cadre de cette affaire ;
- 2) d'AUTORISER M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à poursuivre toute démarche en lien avec ce dossier.

-0-